



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 9 mars 2017**

RAPPORT N° 44/2016 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.— pour les
transformations intérieures et mise en conformité de la
salle du Rocking Chair**

RAPPORT sur la demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.- pour les transformations intérieures et la mise en conformité de la salle du Rocking Chair.

La commission chargée d'étudier les conclusions du préavis, demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.- pour les transformations intérieures et la mise en conformité de la salle du Rocking Chair, s'est réunie le 8 février 2017 de 19h à 20h, sur place, au Rocking Chair.

Etaient présent-e-s :

Pour la Municipalité de Vevey :

Madame Elina LEIMGRUBER, syndique de Vevey

Monsieur Michel AGNANT, municipal de la culture

Pour les services de la Ville de Vevey :

Madame Marie NEUMANN, déléguée à la culture

Monsieur Claude LEHRIAN, chef de la Direction de l'architecture et des infrastructures et de l'énergie (DAI)

Monsieur Damien FROSSARD, technicien en bâtiment à la DAI

Pour le Rocking Chair - ATAC :

Madame Milena QUATTROCCHI, présidente ATAC

Monsieur Gilles PERFETTA, administrateur ATAC

Pour le Conseil communal de Vevey :

Monsieur Louis BUTTICAZ

Mme Marcia CIANA

Mme Claire MARGGI

Monsieur Steven PILET

Monsieur Werner RIESEN

Monsieur Clément TOLUSSO

Et Monsieur Darren ROSHIER, président-rapporteur.

La séance commence par une introduction de Madame QUATTROCCHI et de Monsieur PERFETTA qui présentent la situation actuelle d'ATAC, association qui gère et exploite le Rocking Chair. Ils rappellent que l'association est maintenant, et ce depuis quelques années, en situation financière saine et que la dynamique entre le comité, les employés et les bénévoles fonctionne. Ils décrivent l'association ATAC en quelques chiffres de la saison 2015-16 :

88% d'artistes suisses.

2,6 EPT (6 employés)

Un stagiaire à 60%.

40 bénévoles

3'850 heures de bénévolat (environ 77 heures de bénévolat par évènement)

Comité entièrement bénévole

Plus 14'000 spectateurs sur la saison

Les produits se divisent en trois tiers égaux : recettes de la billetterie, du vestiaire, du bar et des locations, subventions publiques (ville, région et canton), fondations privées et sponsoring.

Monsieur Claude LEHRIAN présente les différents aspects des travaux à la commission à travers une visite des locaux. Au-delà des aspects de mises aux normes détaillés dans le préavis, le chef de service insiste sur la rationalisation des espaces ; toute l'exploitation (administration, billetterie, vestiaire) sera au rez-de-chaussée, alors que l'activité artistique se concentrera au premier étage. Cette visite permet aux commissaires de bien comprendre et visualiser les travaux et le projet de rénovation.

Madame la syndique rappelle à la commission que le Rocking Chair est la salle de concert la plus active de la ville, qu'elle fêtera ses 25 ans en 2017 et qu'elle bénéficie d'une renommée suisse. Ces rénovations et mises aux normes incendie et de ventilation sont nécessaires à son exploitation ; comme il est dit dans le préavis, 50% des événements accueillent plus de 300 personnes, de plus certains groupes refusent de jouer dans une salle d'une capacité de 300 personnes. Madame la syndique rappelle aussi à la commission qu'une partie des locaux de répétitions de l'AFM (Association de la Ferme Menthée) sera relogée sous le bâtiment des pompiers.

Michel AGNANT, municipal de la culture, relève aussi l'importance du Rocking Chair pour la jeunesse de Vevey - étant la seule salle de concert digne de ce nom.

Après ces différentes présentations, les commissaires posent plusieurs questions sur le préavis.

Un commissaire s'interroge sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, quelle est la situation actuelle ? Et qu'en sera-t-il après les travaux ?

Actuellement, il est possible d'accueillir des personnes handicapées, toutefois, l'aménagement n'est vraiment pas idéal. En effet, l'entrée handicapée est du côté nord-est du bâtiment, derrière le parking, les personnes entrent directement au premier étage. Il n'y pas de toilettes pour les handicapés. Il est néanmoins possible pour les personnes handicapées de se rendre aux toilettes en sortant du bâtiment (par le même accès au nord-est) puis en rentrant au rez-de-chaussée par l'entrée de l'AFM (sud-ouest), mais les toilettes ne sont pas adaptées aux handicapé-e-s, car ce sont celles utilisées par les autres spectateurs du Rocking Chair.

Après les travaux, l'accès sera le même qu'actuellement, mais il y aura des toilettes pour handicapé-e-s au premier étage. Les personnes handicapées n'auront donc pas à faire le tour du bâtiment pour se rendre aux toilettes.

Une commissaire s'interroge sur la présence d'amiante dans le bâtiment. Monsieur LEHRIAN explique que lors de la rénovation en 1992, les normes amiante étaient déjà en vigueur (interdiction depuis 1989), et que par conséquent, le bâtiment aurait été désamianté s'il y en avait eu.

Un commissaire s'interroge sur le système d'isolation thermique. Monsieur LEHRIAN explique que compte tenu du type d'occupation la salle est plutôt trop chaude que trop froide. Il n'y a donc pas de projet spécial d'isolation thermique. C'est aussi pour cette raison que la commission de l'énergie n'a pas été consultée pour ce projet.

Une question est posée sur les places de parc, y a-t-il eu une réflexion à ce sujet. Madame la syndique répond que la grande majorité des spectateurs vient en transports publics. Monsieur PERFETTA explique aussi qu'en cas de concert précis, avec une forte affluence prévue, ATAC contacte l'ASR afin d'installer quelques places de parc dans la Rue du Stand.

Un commissaire demande si le bar sera plus adéquat lors des locations. En effet, à l'heure actuelle, lors des locations où la gestion du bar incombe aux locataires, l'équipe du Rocking Chair doit vider l'entièreté du bar pour une seule soirée et cela lui fait perdre beaucoup de temps. Monsieur LEHRIAN répond que l'aménagement du nouveau bar permettra de fermer sous clé les boissons et ainsi éviter ce travail inutile.

Les travaux étant prévus de début juin à fin septembre, la pause estivale du Rocking Chair est rallongée d'un mois et demi. Un commissaire s'inquiète donc du manque à gagner pour l'association ATAC. Madame QUATROCCHI répond qu'ATAC a déjà pensé à cela en augmentant le nombre de dates en 2017 ainsi qu'en prévoyant plusieurs événements autour des 25 ans de l'association.

Monsieur PERFETTA signale que pour les soirées dansantes et concerts à forte affluence, il y

aura un gros manque à gagner durant le premier semestre 2017. ATAC est, malgré sa volonté, forcé d'avoir une capacité à 300 spectateurs (depuis le 23 décembre 2016) et ne pourra pas exploiter la salle jusqu'à fin juin comme d'habitude si les travaux ont lieu. ATAC a pris des mesures pour réduire ces coûts, mais il est attendu que le résultat de l'exercice 2016-17 soit déficitaire.

La fin de la discussion porte sur l'aspect financier des travaux. Un commissaire s'interroge sur les 30 ans d'amortissement, alors que la salle a été rénovée en 1992, il y a 25 ans. Monsieur LEHRIAN explique que les investissements doivent être amortis dans le délai trente ans au plus pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, les bâtiments et constructions (Art.17 du Règlement sur la comptabilité des communes RCom)

Un commissaire demande s'il aurait été possible de percevoir pour 2017 un point d'impôt spécifiquement destiné à la rénovation du RKC. Madame la syndique répond que cela n'a pas été envisagé.

Après délibération, le préavis est accepté à l'unanimité.

Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis no 44/2016, du 19 décembre 2016, concernant la « Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 945'000.— pour les transformations intérieures et mise en conformité AEAI de la salle du Rocking Chair »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 945'000.— pour financer les transformations intérieures et mise en conformité AEAI de la salle du Rocking Chair ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et dans le cadre du plafond d'endettement fixé pour la législature 2016-2021, par prélèvement sur le compte du bilan « Dépenses d'investissements » ;
3. d'amortir le crédit demandé par un amortissement annuel de CHF 31'500.— pendant 30 ans.

Le rapporteur
Darren Roshier

ARTIST